



## Fiche Technique Cristaux de Soude

Version 3  
Date de révision :  
16/06/2014  
Page 1 / 2

### 1. Utilisation

Les cristaux de soude sont plus basiques que le bicarbonate. Ils sont très efficaces sur les graisses, les huiles, les saletés et les nombreux produits pétroliers que l'on peut rencontrer sur les vêtements.

Les cristaux de soude ont également un effet antitartre et séquestrant. A ce titre ils constituent un excellent fortifiant pour les lessives et adoucisseur d'eau.

(Voir nos conseils d'utilisation)

**Attention : ne pas utiliser les cristaux de soude sur l'aluminium, le chêne, le châtaignier, la marqueterie...  
Il est toujours préférable de faire un essai préalable sur un endroit discret du support à nettoyer.**

**Formule :** Na<sub>2</sub> CO<sub>3</sub>

**Apparence :** Cristaux translucides

**Odeur :** Pas d'odeur caractéristique

**pH en solution à 1% :** 11,25 ± 0,5 à 25°C

**Densité apparente :** 0,6 Kg/L ± 5%

**Biodégradabilité :** >95%

**Particularités :** Les cristaux de soude sont sujets à dissecation. Cette dissecation naturelle n'enlèvera en rien les propriétés du produit.

Les cristaux de soude sont composés d'eau. A ce titre, leur poids peut varier de façon significative suivant les conditions de stockage (température, exposition au soleil...)

**Matières et substances à éviter :**

Les cristaux de soude peuvent réagir avec les acides forts en libérant des quantités considérables de gaz CO<sub>2</sub> et de la chaleur.

Pour toute autre information se reporter à la fiche de données de sécurité.



## Fiche Technique Cristaux de Soude

Version 3  
Date de révision :  
16/06/2014  
Page 2 / 2

### 2. Identification des dangers :

- Suivant la réglementation européenne (EC) 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrase H
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 2		H319

- Suivant la directive européenne 67/548/CEE ou 1999/45/Ce

Classe de danger / Catégorie de danger	Phrase(s) R
Xi	R36

### 3. Etiquetage CE – selon réglementation européenne (CE) 1272/2008 :



**Attention**

**H319** : provoque une sévère irritation des yeux

**P264** : se laver les mains soigneusement après manipulation

**P280** : porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage

**P305-351-338** : en cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**P337+313** : si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin